



## COMMISSION SECURITE – SPORT – SANTE CODEP 74 - FFCT

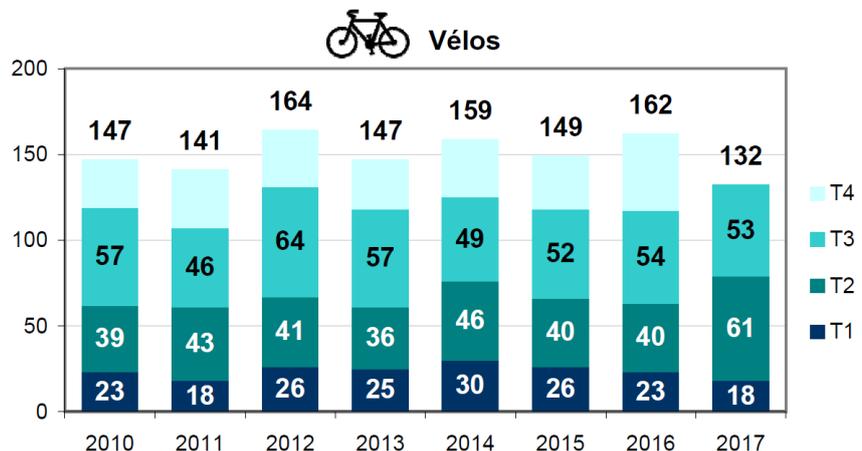


L'année 2017 serait-elle le point d'orgue de la lutte contre l'insécurité routière pour les cyclistes ? Evidemment non, pourtant il faudra se souvenir de la journée du 17 juin, date à laquelle tous les acteurs du vélo (Fédérations, associations, professionnels, pratiquants lambda...) se sont réunis derrière le mouvement "Mon vélo est une vie" pour dénoncer les violences routières. Ainsi, plusieurs centaines de cyclistes se sont rassemblés à l'unisson place de la Bastille à Paris et devant différentes préfectures en province pour rendre hommage aux cyclistes tués sur les routes. Ce qu'il convient de retenir dans cette action, c'est notre capacité à nous réunir et à nous entendre sur un thème qui intéresse tout le monde "La Sécurité". Alors poursuivons ce mouvement citoyen, sans polémique, mais sans rien lâcher non plus et surtout en nous rappelant que l'union fait la force.



Ce "coup de gueule" était nécessaire face à l'augmentation des accidents mortels : en 2016, 159 cyclistes ont été tués sur les routes de France (un chiffre reparti à la hausse depuis 2010, + 8 %) et pour 2017, les chiffres sont provisoires mais déjà très alarmants (notamment le second trimestre). Autre constat, les agressions de cyclistes, phénomène nouveau ou les langues se délient ? car les médias et les réseaux sociaux n'hésitent plus à relayer ces informations, même si parfois les analyses des faits sont un peu hasardeuses. Dans ce contexte, le CODEP74, anticipant le mouvement "Mon vélo est une vie", a adressé le 25 mai 2017 une lettre en Préfecture de la Haute-Savoie pour dénoncer une vague d'agressivité des usagers motorisés de la route envers les cyclistes (document consultable sur <http://veloenhautesavoie.com/mon-velo-est-une-vie/>).

Nombre de cyclistes tués par trimestre depuis 2010 (tous cyclistes confondus licenciés ou non)



Quoi qu'il en soit, la pratique du vélo (utilitaire, loisir ou sportive) est incontournable et en constante augmentation. D'ailleurs, l'origine des conflits avec les usagers motorisés réside peut-être dans ce constat : il y a de plus en plus de pratiquants et les infrastructures ne sont plus adaptées. Réclamons notre droit à la route en toute sécurité, car nous ne le répéterons jamais assez, la pratique du vélo est bénéfique pour l'environnement, pour la santé des pratiquants et le désengorgement du trafic routier dans les grandes métropoles.

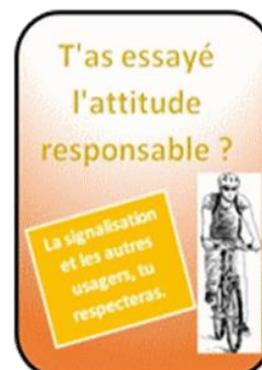
Bien entendu, nous devons reconnaître que les cyclistes (toutes pratiques confondues) ne sont pas exempts de reproches et dans le cyclotourisme, les Délégués Sécurité ont encore du travail pour protéger nos licenciés contre toutes ces violences routières.

Cela me permet de rappeler que la sécurité à vélo peut se résumer en 3 mots clés :

**Maîtrise** : de son vélo, de ses trajectoires et du freinage (pensez au stage Maniabilité).

**Anticipation** : des manœuvres et réactions des autres usagers, des infrastructures, des mauvaises conditions climatiques...

**Respect** : de tous les usagers (piétons compris) et du code de la route.



En conclusion, la journée de rassemblement du 17 juin 2017 est une formidable lueur d'espoir pour obtenir de meilleures conditions de circulation pour les cyclistes. Toutefois, aucune solution ne sera satisfaisante si le comportement des cyclistes et des automobilistes ne s'améliore pas, c'est la définition du slogan "La route se partage". Alors, nous cyclotouristes donnons l'exemple sur ce qu'il convient de faire pour rouler en toute sécurité en se respectant et en respectant le code de la route.

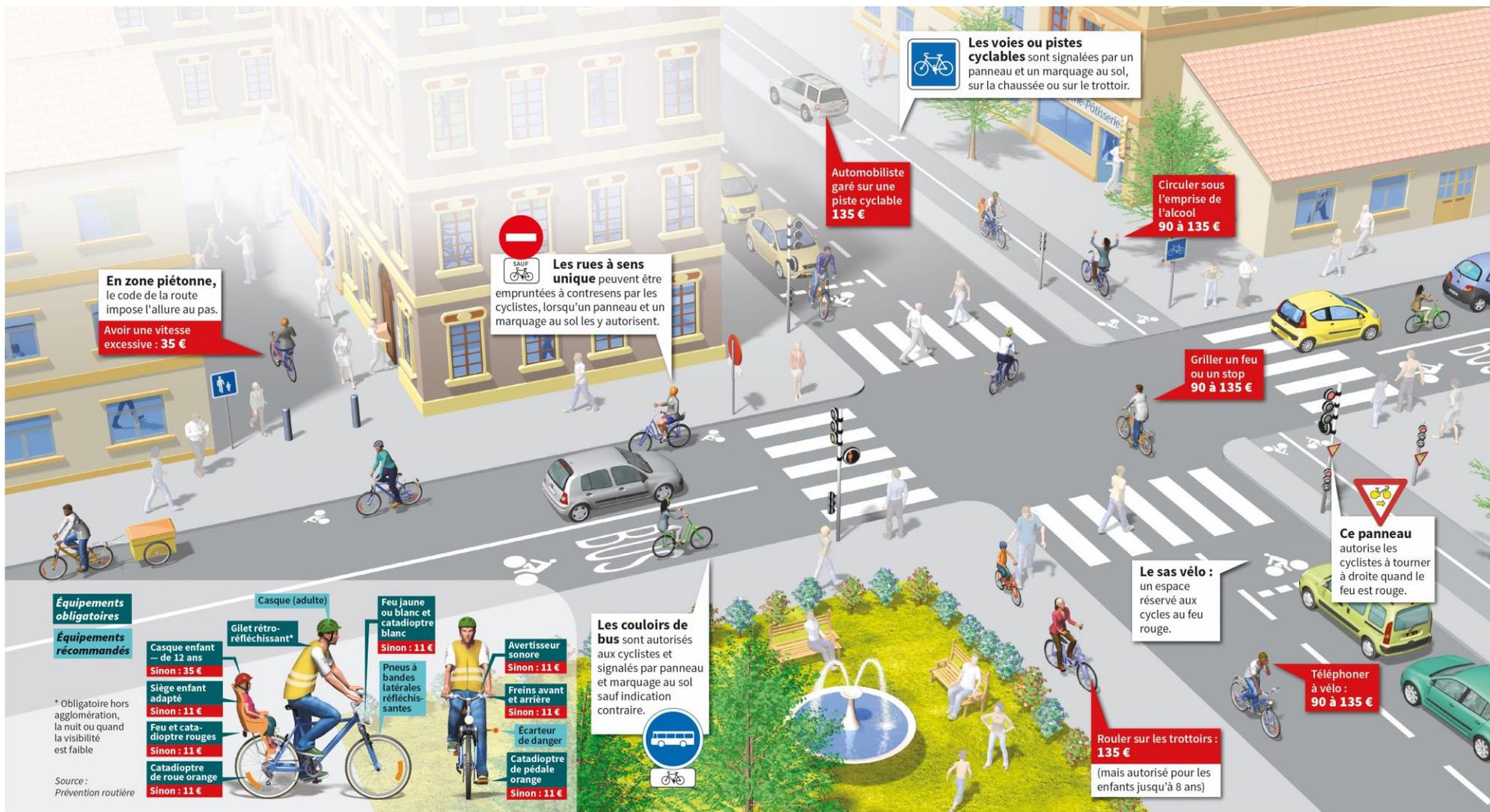
**L'accidentalité 2017** : du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 octobre 2017 (données Allianz)

Secteur	2016	2017	Différence
National (chiffre 2016 fin d'année)	2188	2294	+106
COREG Auvergne – Rhône Alpes	281	376	Pas de différence car en 2016 la région Auvergne – Rhône Alpes n'existait pas.
Départemental (Haute-Savoie)	31	37*	+6

**\* les causes :**

- sans tiers 55% (dont infrastructure 42% - inattention 28% ...)
  - avec tiers 45% (dont 21% entre cyclistes et 21% avec véhicules légers)
- Principalement sur route (58%) et en ligne droite (65%)

**Les infractions du cycliste au Code de la Route et les équipements obligatoires/conseillés.**



- Casque (adulte)
- Gilet rétro-réfléchissant\*
- Casque enfant - de 12 ans  
Sinon : 35 €
- Siège enfant adapté  
Sinon : 11 €
- Feu et catadioptrre rouges  
Sinon : 11 €
- Catadioptrre de roue orange  
Sinon : 11 €
- Feu jaune ou blanc et catadioptrre blanc  
Sinon : 11 €
- Pneus à bandes latérales réfléchissantes
- Avertisseur sonore  
Sinon : 11 €
- Freins avant et arrière  
Sinon : 11 €
- Ecarteur de danger
- Catadioptrre de pédale orange  
Sinon : 11 €